

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 28 JANVIER 2014

❧❧❧

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMEQ,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAIN, Mme Anne BARBET,  
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,  
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints,  
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,  
Mme Eliane YTHIER, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,  
M. Jean-Marie GINIEIS, M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,  
M. Fabien REICHERT, M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,  
Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

#### Absente :

Mme Marie-José ROMEO.

#### Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,  
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,  
Mme Eliane BELLEGARDE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,  
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Anne BARBET,  
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,  
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

## **10 - VOTE DE NOUVEAUX TARIFS FESTIVAL PORTE VOIX**

Monsieur TOURAIN expose que suite à une modification du projet de programmation, il apparaît qu'il soit nécessaire de modifier les tarifs du Festival Porte-Voix selon le type de concert proposé. En effet, un concert dit « de tête d'affiche » ne peut être proposé au public au même tarif qu'un concert d'artiste découverte.

Il est donc proposé de distinguer deux catégories de spectacles donc deux catégories de tarifs :

Catégorie A : Concert d'artiste reconnu.  
Catégorie B : Concert d'artiste découverte.

La délibération du 18 décembre 2013 est donc annulée et remplacée par celle-ci.

La Ville d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Piémont Oloronais organisent conjointement depuis 3 ans le Festival Porte-Voix. En 2014, le Festival aura lieu du 6 au 12 avril.

Il est décidé que la billetterie des concerts organisés et financés par la Communauté de Communes du Piémont Oloronais soit mise en œuvre par son service spectacle vivant.

Il est décidé que la billetterie des concerts organisés et financés par la Ville soit mise en œuvre par son service culture.

Il convient donc pour la Ville de faire intervenir la régie du service culture et de déterminer les types de tarifs qui pourront être proposés.

Afin de rester cohérent par rapport à ce qui existe déjà en matière de politique tarifaire sur notre territoire, le service culture propose d'appliquer la même grille de tarifs que celle utilisée par le service spectacle vivant de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport,
- **ADOpte** les tarifs ci-dessous :

**CATEGORIE A :**

**PLEIN TARIF : 20,00 €**

**TARIF REDUIT : 10,00 €**

Enfants de + de 6 ans et jusqu'à 18 ans, étudiants, chômeurs, allocataires des minima sociaux.

**TARIF GROUPE : 16,00 €**

Groupes de 8 personnes, Comité d'entreprise.

**PLEIN TARIF ABONNE : 14,00 €**

Sur présentation de la carte d'abonnement de la saison culturelle CCPO.

**TARIF REDUIT ABONNE : 8,00 €**

Enfants de + de 6 ans et jusqu'à 18 ans, étudiants, chômeurs, allocataires des minima sociaux. Sur présentation de la carte d'abonnement de la saison culturelle CCPO.

**CATEGORIE B :**

**PLEIN TARIF : 12,00 €**

**TARIF REDUIT : 8,00 €**

Enfants de + de 6 ans et jusqu'à 18 ans, étudiants, chômeurs, allocataires des minima sociaux.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 28 janvier 2014.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 02/ 02/ 2014**

**Bernard UTHURRY**